

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
-----  
DÉPARTEMENT DE LA CREUSE  
-----

**DÉLIBÉRATION DE LA  
COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL**

SÉANCE DU 29 SEPTEMBRE 2023

**DELIBERATION N°CP2023-  
09/5/54  
DOSSIER N°5877**

**PROGRAMMATION DES AIDES ASSAINISSEMENT  
COLLECTIF 2023 - DEUXIÈME TRANCHE**

Etaient présents :

Eric BODEAU, Thierry BOURGUIGNON, Marie-Christine BUNLON, Delphine CHARTRAIN, Laurence CHEVREUX, Laurent DAULNY, Catherine DEFEMME, Hélène FAIVRE, Patrice FILLOUX, Franck FOULON, Thierry GAILLARD, Marie-France GALBRUN, Mary-Line GEOFFRE, Catherine GRAVERON, Marinette JOUANNETAUD, Bertrand LABAR, Jean-Luc LEGER, Valéry MARTIN, Patrice MORANCAIS, Renée NICOUX, Isabelle PENICAUD, Hélène PILAT, Jérémie SAUTY, Valérie SIMONET, Nicolas SIMONNET, Marie-Thérèse VIALLE

Avai(en)t donné pouvoir :

Philippe BAYOL à Jean-Luc LEGER  
Jean-Jacques LOZACH à Marinette JOUANNETAUD  
Guy MARSALEIX à Hélène PILAT  
Armelle MARTIN à Eric BODEAU

ORIGINE : *Direction Générale des Services/Pôle Cohésion des Territoires/Direction des  
Ressources Naturelles et des Transitions*

RAPPORTEUR : M. Thierry GAILLARD

**OBJET : PROGRAMMATION DES AIDES ASSAINISSEMENT COLLECTIF  
2023 - DEUXIÈME TRANCHE**



**La COMMISSION PERMANENTE du CONSEIL DÉPARTEMENTAL**

*VU la délibération n° CD2021-07/1/7 du Conseil Départemental du 1<sup>er</sup> juillet 2021 portant délégation de compétence à la Commission Permanente,  
VU la délibération du Conseil départemental n°CD2023-06/4/32 en date du 23 juin 2023 portant révision du règlement d'aides départementales Assainissement collectif et Tarification de l'assistance technique assainissement  
VU le budget de l'exercice,  
VU le rapport CP2023-09/5/54 de Madame la Présidente du Conseil Départemental,  
VU l'avis de la Commission CP - Ressources humaines et Développement durable,*

## APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

Décide :

- d'adopter la programmation des aides à l'assainissement collectif pour 2023 (2ème tranche) dont le montant total des aides s'élève à 9 728,25 € détaillé ci après ;

- d'accorder les subventions correspondantes ;

- d'autoriser la Présidente du Conseil départemental ou son représentant à signer l'ensemble des pièces nécessaires à la mise en œuvre de ces décisions.

Dit que les sommes nécessaires seront imputées sur le budget départemental, Chapitre 204 – Article 2041482 – Opération 0012 – Fonction 733.

PROGRAMMATION SEPTEMBRE 2023 – Assainissement collectif					
Maître d'ouvrage	Localisation	Nature des Tx	Montant H.T.	CD23	
				Taux subv proposé	Montant de la subv.
BLESSAC	Bourg	Réhabilitation réseau rue de l'étang du château	21000,00	10%	2 100,00 €
CHATELUS LE MARCHEIX	Commune	Schéma directeur d'assainissement collectif des 3 système de la commune de Châtelus le Marcheix	30513,00	25%	7 628,25 €
				<b>Total</b>	<b>9 728,25 €</b>

**Adopté : 30 pour - 0 contre - 0 abstention(s)**

La Présidente du Conseil  
Départemental de la Creuse  
**Valérie SIMONET**

251244  
Publié sur [www.creuse.fr](http://www.creuse.fr) le 05/10/2023

Envoyé en préfecture le 05/10/2023

Reçu en préfecture le 05/10/2023

Publié le



ID : 023-222309627-20231003-CP2023247-DE